

Maître
d'ouvrage :
SMAVAS



Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de
l'Aisne Supérieure (SMAVAS)
**Mission de maitrise d'œuvre pour le rétablissement
de la continuité écologique de la Biesme et ses
affluents**

Maître d'œuvre :



Réunion de chantier du 29 septembre :

La réunion débute à 9h30.

Les seuls présents sur site sont la maitrise d'ouvrage, l'entreprise de travaux et la maitrise d'œuvre.

Le raccordement des eaux claires à été finalisé. Les regards ont été posés dans les règles de l'art.

La majeure partie des matériaux nécessaire au comblement à été mise en œuvre.

Il est acté que le point le plus haut du remblaiement sera réalisé au niveau des regards puis baissera progressivement en formant un petit vallon pour rejoindre la noue.



Figure 1 : A gauche - Photographie vu vers l'habitation et les regards_ A droite - vue vers l'aval, la noue et le rejet d'eaux claires raccordé sur la noue

La réunion se poursuit par le début de la mise en œuvre de l'enrochement et la position des premiers blocs ainsi que le raccordement avec les maçonneries en rive gauche.



Figure 2 : Pose des premiers enrochements

Visites de chantier des 3 octobre :

Les visites ont été réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du radier rugueux. Le premier bloc à été implanté le mardi 3 octobre après finalisation.



Figure 3 : Pose des premières rangées de blocs

Un batardage a été réalisé pour mettre en assec la portion du cours d'eau qui sera concernée par la rampe rugueuse.

L'eau est ainsi renvoyée dans l'emplacement de l'ancienne turbine ce qui permet de travailler dans de bonnes conditions.



Figure 4 : Batardeau vu depuis l'aval

Visites de chantier des 6 octobre :

La visite a été réalisée quelques heures avant le liaisonnement des blocs de la rampe rugueuse.



Figure 5 : Finalisation du radier

En accord avec l'OFB (M. Parisot) il est décidé de ne pas poursuivre l'empierrement des fonds qui devait se raccorder sur le prochain radier naturel mais simplement de maintenir la fosse de dissipation et d'assurer la pérennité du radier aval au moyen d'une légère recharge.

La pente moyenne est légèrement plus importante que ce qui était planifié à cause des blocs naturels dont le calage et l'agencement sont plus compliqué que des éléments préfabriqués. Cependant, la pente finale obtenue est inférieure à 3% sur 6.5m et le radier présente plusieurs petites « marmites » propices au repos des migrateurs en cas de très fort débit ou très faible débit.

En période hydrologique moyenne, l'aménagement devrait se comporter comme un radier naturel, c'est-à-dire avec un léger affleurement des pierres à la surface de l'eau.



Figure 6 : Liaisonnement du radier

La mise en eau sera réalisée le lundi 10 ou mardi 11 octobre 2022.

Prochaines réunions :

Il devrait s'agir de la dernière réunion de chantier sur le site du Moulin Moulet.

Réunion de chantier 9H30 le jeudi 13 Octobre 2022

<i>A faire durant la semaine :</i>	<i>Organisme concerné</i>
Réaliser/Diffuser le compte rendu de réunion	Fluvialis
Réaliser une visite intermédiaire si nécessaire pour vérification des lignes d'eau/cotes de fonds	Fluvialis
Organiser la prochaine réunion	Fluvialis/SMAVAS
Continuer les travaux et avertir la MOE en cas de problématique	CDUB
Assurer la mission d'animation avec les propriétaires/exploitants riverain	SMAVAS

Sans remarque une semaine après sa diffusion, ce compte-rendu est considéré comme validé.